

# REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 juillet 2021.
2. Proposition Décision modificative 2 – Budget Commune.
3. Proposition Décision Modificative 1 – Budget service de l'Eau.
4. Proposition de régularisation de sur amortissement – Budget de la Commune.
5. Proposition de régularisation de sur amortissement – Budget du service de l'Eau.
6. Proposition de choix du bureau d'études pour l'aménagement du centre bourg.
7. Proposition de la mise à jour du document unique.
8. Proposition de validation du rapport 2020 du service de l'Eau.
9. Proposition de subvention pour l'association sportive du lycée Duhamel du Monceau.
10. Proposition de renouvellement du bail du Presbytère.
11. Proposition de prise en charge du transport pour la piscine de l'école élémentaire.
12. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2021.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, N. KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, K.LE GOVIC, D.PIGEAU, N.SERGENT.

Absents représentés : MP.RENAUD par G.LEGRAND, M.DELARUE par K.LE GOVIC, S.BOUDIN par E.DENIAU.

Absents excusés : A.PELLETIER, C.GRESTEAU, A.GOBERT, E.PERON

Secrétaire de séance : P.COLMAN

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rajouter deux points supplémentaires :

- Proposition d'un service civique entre l'association du COC et la Commune,
- Vente des parcelles ZH 669 et 671 à la SCI FRENCADY.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

# DELIBERATIONS

## DM 2 Budget Commune

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

### REGULARISATION AMORTISSEMENTS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	2 215.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>2 215.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	2 215.17 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 215.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 215.17 €</b>	<b>2 215.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 215.17 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 215.17 €</b>
D-2152-117 : Voirie	0.00 €	2 215.17 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 215.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 215.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 215.17 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 215.17 €</b>		<b>2 215.17 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

## DM 1 - Budget Service de l'Eau

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget du Service de l'Eau.

### REGULARISATION 012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-648 : Autres charges de personnel	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

### **Régularisation des amortissements omis sur les années antérieures - Budget Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté par la Trésorerie de PITHIVIERS une régularisation à effectuer sur des amortissements non effectués sur le budget de la Commune.

Afin de les régulariser, Le Conseil Municipal doit autoriser des opérations d'ordres non budgétaires par l'emploi du compte 1068, soit :

Compte 1068 : un débit de 12 603,05 €  
Compte 28031 : un crédit de 12 603,05 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la réalisation des opérations d'ordre non budgétaire ci-dessus.

### **Régularisation d'un suramortissement - Budget Service de l'Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté par la Trésorerie de PITHIVIERS des suramortissements sur le budget du Service de l'Eau.

Afin de les régulariser, le Conseil Municipal doit autoriser les opérations d'ordre non budgétaire par l'emploi du compte 1068, soit :

Compte 1068 : un crédit de 2 606,76 €  
Compte 28158 : un débit de 2 606,76 €

Compte 1068 : un crédit de 1 200,00 €  
Compte 28158 : un débit de 1 200,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la réalisation des opérations d'ordre non budgétaire ci-dessus.

### **Choix du bureau d'Etudes pour l'aménagement du centre bourg et du complexe sportif**

Philippe COLMAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation de bureaux d'études pour les études d'aménagement du centre bourg et du complexe sportif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient le bureau d'études CAMBIUM 17 pour réaliser ces deux opérations et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à ce marché dont le montant définitif sera adapté après une dernière négociation.

### **Approbation de la mise à jour du document unique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels. Ce document recense l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents communaux.

Il appartient à l'autorité territoriale de réduire et de supprimer ces risques professionnels afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique.

Dans cet objectif, une actualisation du document unique et des plans d'actions de prévention doit être régulièrement mise en œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la mise à jour du document unique réalisé en 2021 par le conseiller de prévention mis à disposition et notre assistant de prévention.

## **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - Exercice 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ainsi que de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## **Demande de subvention de l'Association Sportive du Lycée Duhamel du Monceau**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention déposée par l'Association Sportive du Lycée Duhamel du Monceau de PITHIVIERS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 75 € au titre de l'année 2021 à l'Association Sportive du Lycée Duhamel du Monceau et charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, de mandater ladite subvention à l'article 6574.

## **Renouvellement du bail du presbytère**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du presbytère est arrivé à son terme. Il convient de renouveler ce bail et de réviser le loyer en fonction du dernier indice INSEE connu à ce jour, soit celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, qui est de 131,12.

Le loyer sera valorisé comme suit pour l'année 2021 :  $709,53 \times 131,12 / 130,57 = 712,51$  € (131,12 correspondant à l'indice de loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021). Le loyer annuel sera payable à terme échu en une seule fois, le 1er août de chaque année et révisé suivant le dernier indice INSEE connu à cette date.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la révision du loyer indexé suivant l'indice INSEE et le renouvellement du bail du presbytère et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **Prise en charge des frais de déplacement des écoles au centre aquatique de PITHIVIERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Pithiverais de créneaux piscine pour les classes de l'école élémentaire du 7 septembre 2021 au 26 avril 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Communauté de Communes du Pithiverais pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit des écoles élémentaire et maternelle de CHILLEURS AUX BOIS pour l'année 2021-2022, accepte la prise en charge des frais de déplacement pour se rendre à la piscine et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **Service civique partagé entre le COC et la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour l'association sportive du COC (Club Omnisports de CHILLEURS) de bénéficier d'un emploi aidé « service civique » partagé avec la Commune. Arnaud BOUCHERY expose les différents éléments et avantages liés à cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de participer à un poste en service civique partagé entre le COC et la Commune, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette convention.

### **Vente des parcelles ZH 669 et 671 à la SCI FRENCADY - 16 rue de la Gervaise Z.A de la Rouche**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition déposée par Monsieur DENIZEAU, représentant la SCI FRENCADY, d'un bâtiment à usage de hangar et d'un terrain constitué des parcelles ZH 669 et 671, propriétés de la Commune, dans la zone artisanale de la Rouche, 16 rue de la Gervaise.

Le projet consiste en la démolition du hangar et l'implantation de bâtiments à usage artisanal conformément au permis de construire accordé en date du 15/06/2021. La surface totale à céder est de 3 829 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente d'un bâtiment à usage de hangar et d'un terrain constitué des parcelles ZH 669 et 671 pour une surface de 3 829 m<sup>2</sup>, fixe le prix de vente à 50 000 € Hors Taxes, précise que les frais de division sont à la charge de la Commune et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette vente.

### **Affaires diverses :**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de vidéo protection pourrait éventuellement s'inscrire sur le budget 2022. Un premier devis a été reçu et d'autres demandes de prix doivent être effectuées. Des dossiers de demandes de subventions devront être également déposés pour permettre de financer cette opération.
- Cathy BARBIER présente les chiffres de la rentrée scolaire 2021 :
  - 151 enfants à l'école élémentaire, dont 102 déjeunent au restaurant scolaire.
  - 70 enfants à l'école maternelle, dont 55 déjeunent au restaurant scolaire.

Des petits problèmes d'organisation lors des services sont à ajuster.

- Arnaud BOUCHERY informe le Conseil Municipal de la visite cette semaine de la fédération de Football, deux soucis ont été soulignés :
  - La hauteur non réglementaire des buts qui bloquent l'homologation du terrain.
  - La nécessité de mettre en place une liaison balisée par des barrières entre les vestiaires et le terrain et notifier par arrêté municipal la clôture de ce passage.
- Le marché des producteurs locaux couplé au forum des associations, s'est déroulé vendredi dernier et a connu un franc succès, les participants comme les producteurs étant très satisfaits.
- Caroline LORENTZ effectue un résumé de la cérémonie du 13 août, qui a vu la présence d'environ 200 personnes.

- Philippe COLMAN informe le conseil des suites du rendez-vous avec une entreprise pour le projet de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux. Un dossier chiffré a été reçu et présenté au Conseil. Le coût de l'investissement est estimé à 102 000 € et pourrait être compensé par les produits de l'exploitation, ce qui permettrait de dégager un surplus positif au bout de quelques années seulement.
- Un point sur l'activité commerciale est effectué. Une réunion avec les commerçants est à prévoir prochainement.
- Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec des élus de la Communauté de Communes du Pithiverais sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs de CHILLEURS dans la salle du Relais. Il apparaît nécessaire d'envisager la construction d'un nouveau pôle Enfance-Jeunesse sur notre commune.
- Nicolas SERGENT aborde la question de la mise à jour du site internet. Une réunion de la commission Communication est à prévoir.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 12 octobre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre  Représentée par G.LEGRAND	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël  Représenté par K.LE GOVIC	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien  Représenté par E DENIAU
Mme PELLETIER Aurélie  Absente excusée	Mme GRESTEAU Claire  Absente excusée	M. GOBERT Aurélien  Absent excusé	Mme PERON Emilienne  Absente excusée	